

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 NOVEMBRE

PAS UN !

Un fait à noter dans l'étrange décomposition politique à laquelle nous assistons, c'est que pas un conservateur, entendez-le bien, pas un seul n'a été compromis dans les scandales du jour.

La boue qui s'agite et que l'on remue à la pelle et à la plume est une boue essentiellement républicaine, qui ne nous éclabousse en aucune façon.

Au lieu de parler de la pourriture des régimes passés, de la corruption sous Louis Philippe et de la pourriture impériale, au lieu de proclamer, comme ils le font, que République est synonyme de toutes les vertus et Monarchie synonyme de tous les vices, nos adversaires feraient mieux, sans aller chercher leurs exemples si loin, de regarder autour d'eux ce qui se passe depuis un an.

Était-il des nôtres, ce Président de la République, ce chef de l'Etat qui a transformé l'Élysée en tripot ?

Était-il des nôtres, ce Wilson dont le nom, opprobre pour le pays, constitue désormais une injure dans le dictionnaire ?

Était-il des nôtres, le centre-gaucher d'Andlau, ce sénateur qui vendit la croix d'honneur ?

Sont-ils des nôtres, ces vingt Wilsons désignés par un républicain, comme faisant partie de la Commission du budget ?

Quand a-t-on pris un député conservateur, la main dans le sac, trafiquant de son mandat et usant de son influence pour remplir son porte-monnaie ?

Quand, dites quand ?

Et que l'on ne dise pas que la situation d'opposants leur est plus favorable.

On a beaucoup crié contre le gouvernement du Maréchal, et nous sommes loin de le considérer comme ayant été une merveille d'habileté.

Le Maréchal était une « loyale épée », il n'était peut-être pas autre chose, mais il

était cela, profondément honnête, aussi droit de caractère que peu rompu aux chicaneries de la politique.

Le contrat du Maréchal et de M. Grévy est instructif.

Pendant que le Maréchal représentait dignement la France, dépensant tous les frais de voyages et de réceptions, Grévy, dit l'austère, bâtissait des immeubles boulevard Malherbes et tripotait avec son gendre, enfouissant dans son bas de laine tous les frais de représentation.

Le Maréchal — le fait est historique — non seulement ne s'est pas enrichi à la présidence, mais, comme chef de l'Etat, donnait des fêtes tellement somptueuses, qu'il est parti du Pouvoir plus pauvre qu'il n'y est entré.

Seulement, tandis que Grévy quittait l'Élysée, le pied au derrière, comme un voleur, le Maréchal gardait l'estime de tous, et on l'a bien vu aux manifestations spontanées que le public lui a faites, l'an dernier, au moment précis où son successeur s'abimait dans une déchéance honteuse.

Nous pourrions citer des ministres de ce 16 mai tant décrié, dont l'honnêteté proverbiale n'a même pas été effleurée dans le déchaînement des passions et qui se seraient considérés comme déshonorés de participer à ces manœuvres si fréquentes aujourd'hui et qu'on nomme les coups de bourse.

Le parti conservateur, au milieu des fautes invraisemblables de cette époque, aura l'éternel honneur d'avoir relevé les finances du pays après nos désastres et légué aux républicains une France prospère.

En dix ans, les républicains ont ruiné les finances du pays, tari le crédit national.

Comment cela, sinon par le barbotage à jet continu des caisses publiques ?

L'Etat ne s'est appauvri que parce que quantité de politiciens, traînant la misère il y a dix ans, se font aujourd'hui traîner à huit ressorts.

Les injures et les diffamations pleuvent tous les jours sur les conservateurs ; le gouvernement dirige contre eux toutes ses batteries, son administration, sa police, ses

mouchards, et cependant ses efforts n'ont pas encore abouti à créer un scandale autour d'un conservateur !

Au contraire, a-t-il toutes les peines à étouffer les accusations de vol qui retentissent entre républicains.

Pas un de nos amis n'est compromis dans la tourbe des Wilson.

C'est une consolation pour un parti de conserver aussi soigneusement son patrimoine d'honneur et de probité, au milieu d'une époque dévorée par la fièvre des tripotages.

GABRIEL BAUME.

La Petite France et M. Veil-Picard

La *Petite France* publie aujourd'hui le fac-simile de la lettre que nous avons reproduite, dans laquelle M. Veil-Picard promet 20,000 fr. à celui qui lui annoncerait sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur.

Le banquier de Besançon a porté un défi à M. Wilson dans sa lettre que nous avons également donnée, adressée au journal *Paris*.

La feuille de M. Wilson réplique sous le titre : **Notre réponse** :

« M. Charles Laurent, directeur de *Paris*, journal porté à l'inventaire de la maison de banque Veil-Picard, de Besançon, au 31 mars 1888, pour la somme de 4,066,280 francs 10, sera-t-il convaincu ?

» M. Charles Laurent s'écriera-t-il encore, comme il le fit à Amboise, en parlant du document publié par la *Petite France* : « C'est une folie ! c'est un faux ! »

» M. Charles Laurent connaît-il cette signature ? Ne l'a-t-il pas vue au bas des chèques délivrés au journal *Paris* par son propriétaire ?

» Dans le dernier numéro de *Paris*, M. Charles Laurent, qui depuis trois jours ne souffle plus mot de l'incident Veil-Picard, se récriait « contre l'exploitation éhontée du scandale, contre ce ramas de potins ayant entraîné partout, écume des polémiques passées ». M. Charles Laurent, d'un ton

ému et pathétique, adjurait les républicains d'endiguer le fleuve de boue dans les flots duquel on risque de noyer la République.

» Ce fleuve de boue, qui donc l'a déchaîné, si ce n'est ceux qui, inventant à plaisir ou tenant pour vrais, il y a un an, tous les mensonges et toutes les calomnies, même les plus invraisemblables, se sont acharnés non pas seulement contre M. Wilson, mais contre le chef de l'Etat lui-même, contre l'homme éminent et respecté qui, par une longue carrière de loyauté, d'honneur, d'inflexible probité politique et privée, avait su conquérir la confiance unanime des républicains, l'estime de ses adversaires, les sympathies de toutes les nations de l'Europe et du monde ?

» Qui donc, plus que M. Charles Laurent, sans respect pour ce passé irréprochable, pour cette vie tout entière consacrée au bien public, s'est acharné à piétiner ce grand serviteur de la France, que l'histoire, à laquelle, en descendant du pouvoir, il fit un si émouvant appel, peut seule venger de tant d'injustice et d'ingratitude ?

» Qui donc s'est conduit alors avec une impitoyable brutalité ?

» Qui donc a commis ce méfait envers la France et la République ?

» Qui donc, si ce n'est M. Charles Laurent ?

» Et au nom de qui parlait ce justicier inflexible et impeccable ? Au nom du banquier Veil-Picard qui, dès 1881, promettait avec impudence 20,000 francs de récompense à qui lui apporterait la croix de chevalier de la Légion d'honneur !

» Ah ! vraiment, vous avez des titres tout particuliers pour vous poser en vengeur indigné de la probité, de l'honneur et de la moralité nationales.

» Ces titres, c'était l'engagement autographié ci-dessus et signé Veil-Picard.

» Aujourd'hui que votre haine est assouvie et que vous ne trouvez plus profit à inventer chaque jour quelque nouveau scandale, vous reculez devant le fleuve de boue que vous avez déchaîné et qui vous menace. Vous voyez votre patron, ledit Veil-Picard,

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU MENDIANT

Par Emile ROSQUET

M. Drion avait peine à modérer son impatience. Tout ce qu'il entendait autour de lui, tant de la part du moribond que de la part de Robert, lui était profondément antipathique, et, loin de chercher à déguiser ce qu'il pensait, il s'exaspera encore davantage en parlant. C'est assez l'ordinaire des Normands, qui disent brutalement les choses sans souci, d'ailleurs, de l'accord ou du désaccord qui aura lieu, par la suite, entre leurs actions et leurs paroles.

— Est-ce le moment de s'occuper d'amour et de mariage ? Robert, tu es fou, et toi tu déliras, dit-il en s'adressant au malade. Blanche pourra se marier si elle veut, car elle sera bien dotée ; puisque avec ce que tu lui laisses, elle aura encore la part d'héritage qui se monte à cent mille francs qui est restée aussi en dépôt en attendant que tu viesses la réclamer. Mais cette forte savonnette lui est nécessaire, car beaucoup de gens ne seront pas ragoûtés de s'allier avec la fille d'un mendiant.

— Pourquoi l'humilies-tu, puisqu'elle ne te demande rien ?

M^{me} Drion, de son côté, jetait un regard suppliant sur son mari pour lui recommander plus de délicatesse et de commisération.

— Je veillerai sur ta fille et je tâcherai d'assurer son avenir, reprit-il, si tu me laisses libre d'agir avec sagesse dans tes intérêts, tout en me conformant à tes volontés dans une juste mesure. Mais si tu veux m'enchâîner par des promesses absurdes, je n'ai rien à faire ici et je me retire.

Le malade se sentait épuisé et la violence de son frère achevait de déprimer ses forces.

— Il faut bien que je te cède, dit-il, puisque la force de te combattre m'est ôtée. Agis suivant la conscience et pour le mieux. Mais il ne me reste plus aucune consolation, car tout ce que j'avais demandé comme un témoignage de pardon m'est refusé.

— Dis-tu cela parce que je n'ai pas voulu que tu m'appelasses ton frère, répondit M. Drion, gagné par une tardive mais sincère émotion ; va, le sang est toujours le sang ; on se renie des lèvres, non du cœur. Donne-moi la main, je ne te le demanderais pas si nous étions assis à une table, en face l'un de l'autre et devant nos verres ; mais dans l'état où tu es et avec les marques de repentir que tu as données, je n'ai plus rien à te proposer.

— Il me semble que c'est mon père lui-même qui me pardonne par la bouche, dit le malade, et je mourrai en paix.

XIII

Après cette concession faite par son mari, M^{me} Drion s'abandonna sans réserve à cette bonté active qui était le fond de sa nature et qui était stimulée encore, en cette circonstance, par sa pitié pour le mendiant et sa sympathie pour Blanche. Elle resta auprès du lit du malade avec la jeune fille, tandis que son mari et Robert retournaient chez eux.

La maladie se prolongea encore huit jours avant d'amener le cruel moment de la séparation dernière. Pendant cet intervalle, la tante et sa nièce avaient appris à se connaître. M^{me} Drion en était arrivée à ne trouver rien d'excessif dans l'enthousiasme de son fils pour la jeune fille, et Blanche éprouvait une amère consolation à penser qu'elle épancherait sa douleur dans un cœur qui recueillerait ses larmes et ses regrets avec une tendresse maternelle.

Ces regrets ne furent point adoucis, comme on pourrait le croire, par l'espoir d'un amour naissant. Au contraire, la cérémonie funèbre où Blanche accompagna son père jusqu'à la tombe exalta en elle des sentiments entièrement opposés à son amour. Elle était toute disposée à croire que le

devoir lui imposait de suivre la destinée d'isolement et de pauvreté que son père lui avait tracée. Elle acceptait inconsciemment le principe qui a mêlé aux religions anciennes tant de cruautés superstitieuses : que l'expiation même sans but utile, même accomplie par l'innocent, à défaut du coupable, est une vertu efficace et sublime.

Elle était entièrement sous ces impressions lorsqu'elle suivit M. et M^{me} Drion chez eux. Robert, qui se tenait à l'écart par respect pour sa douleur, ignorait ce qui se passait en elle.

Il n'eut pas le temps de s'en enquérir. A peine une journée s'était-elle écoulée que M. Drion eut un entretien particulier avec Blanche. Il avait formé un projet dont il désirait l'exécution immédiate. C'était de mettre la jeune fille pendant une année ou deux dans le meilleur pensionnat de Caen. Soit que les raisons qu'il lui en donnât fussent convaincantes, soit que cette décision de son oncle et tuteur servit ses propres desseins, elle s'y soumit avec empressement. M^{me} Drion se chargea de la conduire en même temps qu'elle devait lui acheter ses vêtements de deuil. Ce n'était pas avec plaisir que la mère de Robert s'acquittait de cette tâche ; il y avait déjà pour elle un sacrifice dans cette séparation ; mais elle l'accomplissait avec courage dans l'intérêt de celle qu'elle eût voulu appeler sa fille.

(A suivre.)

sombrier sous des révélations vengeresses, et vous vous écriez avec effroi : « Assez de bruit ! Assez de scandale ! Assez de honte ! »

» Quelle comédie !
» Cela vous sied bien à vous, dont les calomnies et les outrages n'ont même pas épargné le premier magistrat de la République, — à vous, qui ne vous êtes même pas demandé un instant si ce n'était pas la République elle-même que vous déshonoriez et que vous livriez en pâture, avec toutes nos libertés, à la coalition de ses ennemis.

» Le mal que vous avez fait est irréparable, mais il est juste que l'opinion sache quels sont les hommes qui ont déchainé ce fleuve de boue, — quelle est la valeur morale du banquier qui payait ces attaques.

» Que dira la France lorsque, connaissant enfin la vérité des faits, elle saura que c'est pour le compte du banquier juif Veil-Picard, que M. Charles Laurent a mené la campagne qui a renversé le président Grévy et ébranlé la République ? »

INFORMATIONS

Les nouvelles de Rome disent que M. Mariani, le nouvel ambassadeur de France, a fait au gouvernement italien, dès le lendemain de son débarquement, des propositions pour renouveler le traité de commerce.

Les officieux de M. Goblet affirment qu'il n'y a rien de vrai dans cette nouvelle à moins que M. Mariani n'ait outrepassé ses instructions.

D'après les renseignements de Rome, M. Mariani agirait inconsidérément.

Il est de notre intérêt, non seulement de ne pas presser les choses, mais même de ne pas faire de traité du tout.

Si nous avions la faiblesse, l'ineptie de céder, M. Crispi, qui semble s'adoucir, ne tarderait pas à recommencer ses injures et ses manœuvres, lesquelles du reste n'ont jamais cessé.

L'Italie a rompu le traité; qu'il reste rompu.

S'il faut en croire le correspondant du *Standard* à Vienne, les hommes politiques autrichiens suivraient le cours des événements en France avec plus d'attention encore que ce qui se passe en Russie.

Ils verraient, dans l'agitation qui règne au sein des divers partis français, les prodromes de grands changements de plus en plus imminents. En un mot, l'éventualité d'un conflit entre la France et l'Allemagne leur paraîtrait plus probable qu'à aucune autre époque des dix-sept dernières années.

Plusieurs journaux ont parlé d'un colonel qui vient d'être déplacé comme atteint et convaincu de boulangisme.

C'est le colonel Pierre, du 76^e régiment d'infanterie, en garnison à Paris, qui vient d'être déplacé et envoyé à Annecy où il a pris le commandement du 30^e régiment de la même arme.

Il paraît que ce colonel, à l'occasion du

mariage du capitaine Driant, avait engagé ses officiers à une manifestation ouvertement boulangiste.

M. Boulanger ne pourra pas se plaindre de la manière dont ses amis sont traités, lui qui a relevé de ses fonctions le général Schmidt, qui avait fait moins que cela.

CET EXCELLENT M. DINDEAU

Encore un sous-préfet qui veut faire parler de lui et qui perd une bonne occasion de ne pas commettre une sottise.

A la date du 16 octobre 1888, M. Dindeau, sous-préfet de Largentière, écrivait aux membres du comité républicain de Coucouron et les félicitait du zèle qu'ils déployaient pour servir la cause et les intérêts de la République.

Il les remerciait de leur concours et s'engageait à ne proposer aucune nomination sans qu'elle ait été au préalable sanctionnée par le susdit comité. Naturellement les notabilités républicaines de Coucouron ne se sont pas plaintes de la chose et ont commenté sans doute à exploiter ce nouveau filon offert à leur avidité.

Cet arrangement, dit M. Dindeau, ne peut produire que d'excellents résultats. D'ailleurs, cette décision n'a pas été prise à la légère, les honorables représentants qui entourent M. le sous-préfet de Largentière ont vu et approuvé la détermination prise par ce dernier.

De sorte que, braves Coucouronnais, vous pouvez vous attendre à être menés d'ici peu de temps par une légion de Dindeau-neaux. C'est abusif et peu flatteur. Malheureusement le fait est commun sous le régime actuel.

Les caricatures de la semaine

S'inspirant de l'affaire Numa Gilly, la *Diane* représente le maire de Nîmes en balayeur qui prend une boîte Poubelle (la Commission du budget) et la jette dans un tombereau aux ordures.

Le *Don Quichotte* emprunte à la révision le sujet de sa caricature. Floquet et Boulanger, chacun dans un sac, rivalisent dans la dernière course d'automne et se lancent des regards haineux quand ils arrivent sur la même ligne devant le dernier obstacle : le Sénat, derrière lequel coule la rivière où tous deux vont probablement tomber et se noyer.

Sur le même sujet, Alfred Le Petit, dans la *Charge*, se moque de plagiaires tels que Tony Révillon, Labordère, Clémenceau, Mesureur, qui, pour paraître avoir eu l'idée de la révision, coupent au programme de M. Boulanger, l'un le *referendum*, l'autre la dissolution; celui-ci la suppression de la présidence, celui-là celle du Sénat. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la caricaturiste a fait un général magnifique avec un immense panache et un habit tout chamarré d'or et d'argent.

Le *Grelot* n'est pas aussi tendre pour M. Boulanger, qu'il montre en charlatan sur la place publique, semant les pièces d'or à pleines mains, sur la tête de son ami Rochefort. Celui-ci, habillé en paillasse, fait la

pirouette devant un buste de Napoléon III auquel il demande pardon. Sur le fond de sa calotte, sont inscrits ces mots :

Paillasse,
Mon ami,
Ne saute pas à demi,
Sauter
Pour tout le monde.

Prise d'une folle terreur, la *Nouvelle Lune* imagine un dessin qui cherche à être spirituel et qui n'est que ridicule. Elle met certain ustensile de nuit au milieu d'une chambre au tapis fleurdélié, d'un côté se trouve Monsieur le Comte de Paris, de l'autre Boulanger qui lui demande de l'argent. Voilà l'esprit français à la fin du dix-neuvième siècle!

Jules Ferry et Floquet se donnant la main regardent, dans la *Jeune Garde*, Clémenceau dans un bateau en papier; le chef du parti radical n'est plus à la tête de son parti, c'est celui-ci qui le remorque sous la forme d'un canard.

Enfin, s'en prenant aux affaires privées, le *Pilori* peint M. Veil-Picard en serpent-capitaine de pompiers, usant ses dents contre la lime du Crédit foncier.

En résumé, tout cela n'est pas bien méchant; les dessinateurs n'ont pas été fort inspirés cette semaine. RICHARD SEVY.

ÉTRANGER

LE DISCOURS DE L'EMPEREUR GUILLAUME

A l'ouverture de la session du Parlement allemand, l'empereur d'Allemagne a lu un discours dans lequel il a affirmé très énergiquement ses tendances pacifiques. « Une guerre entreprise sans nécessité serait, a-t-il dit, contraire à mes croyances chrétiennes et à mes devoirs envers le peuple allemand. » L'Empereur a ajouté : « La confiance que l'on a témoigné envers moi et envers ma politique dans toutes les cours que j'ai visitées, m'autorise à espérer que nous réussirons, les souverains mes amis et moi, à maintenir, avec l'aide de Dieu, la paix de l'Europe. » Le discours insiste beaucoup sur la question africaine et proclame l'accord de l'Allemagne avec l'Angleterre pour la répression de la traite.

En somme, l'impression que produira ce discours paraît devoir être satisfaisante, bien qu'il ne faille pas oublier que les déclarations faites dans ces circonstances sont toujours un peu vagues et subordonnées à des éventualités auxquelles on ne fait allusion que dans des cas d'urgence absolue.

NOUVELLES MILITAIRES

Le ministre de la guerre a décidé que la période d'instruction des réservistes serait de 20 jours en 1889. Cette année les réservistes sont restés seulement 13 jours sous les drapeaux, les crédits disponibles ayant été employés à l'instruction des soutiens de famille.

Le général de Galliffet préconise, dans ses tournées d'inspection, l'armement avec

la lance des hommes du premier rang des régiments de dragons. L'honorable membre du conseil supérieur de la guerre compte obtenir de M. de Freycinet l'essai prochain de cette innovation. Les lances mises en expérience sont montées sur bambou.

AU CERCLE MILITAIRE

La commission des fêtes du Cercle militaire a décidé, après approbation de M. le gouverneur militaire, qu'il serait donné, pendant le cours de l'hiver, cinq soirées dansantes : 18 décembre, 15 janvier, 12 février, 19 mars, 16 avril.

Tous les membres pourront y assister, du moment qu'ils seront en tenue de soirée. Ils auront droit chacun à deux invitations des 800 que le comité met à leur disposition pour chaque soirée, en se faisant inscrire au secrétariat et moyennant un petit versement par invitation pour frais de vestiaire.

Chaque invitation devra être signée par le membre qui l'aura demandée, et conservée par le porteur, pendant toute la soirée.

Cette année, la commission est ainsi composée : Président, M. le colonel Roue; secrétaire, M. Hamilton, officier d'administration et gérant du Cercle; membres : armée active, MM. le commandant Germer-Durand, le médecin-major Kopff, les capitaines Léautier, Pôpin, Waleski, le lieutenant de vaisseau Le Bris; réserve et armée territoriale, MM. le commandant Kirn, les capitaines Brunet, Ritter, les lieutenants de Sales, de la Neuville, Demange, l'aide-major Love.

Comme l'année passée, MM. le capitaine Brunet et le lieutenant de la Neuville sont chargés des rapports avec la presse.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la reprise des fêtes du Cercle dont le succès s'est affirmé de plus en plus, grâce aux efforts des organisateurs.

Ces fêtes, qui ont été si courues l'hiver dernier, et l'Annuaire du Cercle, cette création intelligente qui permet aux officiers d'effectuer leurs achats avec de gros escomptes, sont certainement les principales causes du relèvement de cette institution, dont on ne saurait contester l'utilité.

(France militaire.)

Il vient de mourir, à Genève, un officier distingué, le colonel divisionnaire Aubert — colonel divisionnaire équivalent, dans l'armée suisse, au grade de général de division. Le duc d'Aumale lui avait confié son fils, le prince de Condé, afin qu'il fit son éducation militaire. Le jeune prince passa deux ans à Lausanne, sauf quelques semaines, pendant lesquelles il fit ses cours à Thonon comme aspirant officier. Le jeune prince se fit remarquer par sa bonne grâce et sa bienveillance, et il donnait les plus belles espérances, lorsque, dans le cours d'un voyage autour du monde qu'il faisait avec son cousin, le duc de Penthièvre, atteint d'une fièvre typhoïde, il mourut subitement à Sydney, en Australie, à l'âge de 24 ans. Le colonel Aubert ressentit la douleur de cette perte avec toute la vivacité de l'attachement qu'il portait à son élève et qui lui était sincèrement rendu.

NELLY

FRAGMENTS D'UN JOURNAL DE JEUNE FILLE

Je me retournai brusquement de son côté.

— Ne me parlez jamais ainsi, monsieur Armand; — dis-je gravement, mais en souriant — je ne crois plus à ces charmantes choses-là; je suis trop vieille, ou trop prématurément vieille, comme vous voudrez, pour y croire... Ce n'est pas vous qui me changerez, et me rendrez mes illusions perdues. Promettez-moi donc de ne plus jamais me parler ainsi, et en échange de cette promesse... Il était haletant.

— En échange de cette promesse, je vous promettais, moi, de vous être une amie dévouée et reconnaissante; vous n'aurez plus à me reprocher mes caprices... ils sont restés dans la grotte, là-bas... Eh bien! est-ce entendu, et voulez-vous me tendre la main comme à une amie?...

— Votre amitié est un don trop précieux pour que j'hésite; je vous remercie de toute mon âme.

Je lui tendis la main, tout en accentuant ces mots :

— Ami? ami? sans autre espoir? sans un mot évoquant un avenir impossible?...

— Vous avez ma promesse; seulement, les amis écoutent souvent le récit des fautes de leurs amis et les conseillent; une seule fois je réclamerai ce privilège.

— Soit; vous plait-il de rentrer? J'ai froid.

Ai-je bien agi, ai-je été bonne, grande, généreuse, en lui pardonnant, en lui offrant mon amitié, ou bien si-je cherché égoïstement à me délivrer de ses déclarations? Je ne me rends pas bien compte du mobile qui m'a fait agir.

Qu'importe, puisque je suis satisfaite et jouis délicieusement de tout ce qui m'entoure. O égoïsme!

Samedi, 26 juillet.

C'est laid, l'égoïsme; on prétend que c'est le défaut des femmes à qui Dieu et les pauvres ne remplacent pas les enfants et l'époux qu'elles n'ont point. Si Cécile et mes futurs neveux se fixent dans le midi, ainsi que le souhaite ce monsieur de Calixte, que ferons-nous, Sophie et moi, seules, confites, non en Dieu, mais en nous-mêmes... ce sera charmant...

Ah! si je pouvais ruiner mon père pour vingt-quatre heures, afin de voir clair dans les cœurs qui m'adorent.

Dimanche, 27 juillet.

Pour me punir de mon égoïsme présent et à venir, je laisserai M. Armand, à la première occasion, me faire ses confidences; j'ai envie de les

entendre, je dois l'avouer. Aurait-il l'aplomb de me parler de nos premières entrevues, ou bien, va-t-il me conter l'histoire touchante de ses désillusions, à lui aussi? Ce sera curieux.

Samedi, 2 août.

Nous commençons à faire nos préparatifs de départ; j'en veux un peu à Calixte d'en avoir parlé si vite. Sa mère l'attend, les réclame tous deux; ils seront plus libres encore dans les campagnes normandes, et dans le grand parc de M^{me} des Noyels, qu'ici où nous les géons, c'est certain; mais nous, qui rentrons au *Crépuscule*, nous ne trouvons pas, moi surtout, ce départ séduisant. J'aurais aimé à demeurer encore une quinzaine. M^{me} Bertrand ne rentrera que vers le milieu d'août, et nous serions parties ensemble. Impossible de demeurer; le départ de Calixte nous enlève notre mentor; si jeune soit-il, c'est une protection. Quel lennui! Et cette méchante Cécile qui profite de l'occasion pour me taquiner! « Voilà ce que c'est, ma chère, de n'être pas mariée; non seulement un mari protège, mais le titre de madame protège aussi; si tu étais madame n'importe qui, tu pourrais rester ici, escortant ta sœur malade. »

Au fait, si j'allais loger avec M^{me} Bertrand? Il y a une chambre à côté de la sienne, dont nous nous accommoderions fort bien, Sophie et moi; nous serions toujours ensemble; j'aime de plus en plus cette aimable femme, et petit Armand me fait ré-

ver de mariage et de maternité, tant il est doux, câlin, aimant. C'est décidé; vite, prévenons Sophie, et puis j'irai parler à M^{me} Bertrand.

Même jour, 10 heures du soir.

Impossible... Sophie m'a fait comprendre que rester dans ce village perdu, sans mon père, sans mon beau-frère, logant dans cette maison où va deux fois par jour M. Fromental, serait contraire à toutes les convenances. Et puis, gare aux commentaires! Il ne faudrait qu'un mot de ma femme de chambre, pour qu'on affirmât que M^{lle} Mauvillers est fiancée.

Non, c'est impossible; j'en ai pleuré de dépit, et la pauvre M^{me} Bertrand aussi, car Sophie n'étant pas là, j'avais eu l'imprudence de prévenir notre amie avant de consulter ma sœur.

(A suivre.) JEANNE FRANCE.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉB

LUNDI 26 Novembre 1888

RIGOLUETTO

Grand opéra en 4 actes, paroles françaises de E. DUPREZ, musique de VERDI.

Au 3^e acte, DIVERTISSEMENT dansé par M^{lles} Anita del Castillo, Lola, Loyd et Granjeard.

Ce souvenir méritait d'être rappelé, parce qu'il prouve le très grand cas que M^{re} le duc d'Angoulême faisait du caractère et des talents militaires du colonel suisse Aubert.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le Journal officiel publie la note suivante :

« En raison des nécessités budgétaires, les « hommes à la disposition » des classes 1886 et 1885 qui, aux termes du règlement ministériel du 31 juillet 1887, devraient être appelés respectivement en février et avril 1889, ne seront pas convoqués.

» En ce qui concerne l'appel des « hommes à la disposition », ajournés en 1888, il a arrêté les mesures ci-après indiquées :

» 1^o Les « hommes à la disposition » qui ont obtenu un ajournement pour le printemps de 1889, seront convoqués du 1^{er} mars au 30 avril 1889 ;

» 2^o Ceux des classes 1884 et 1885, qui ont été ajournés pour un an en février et avril derniers, seront appelés du 1^{er} au 31 mars 1889, en même temps que les réservistes ajournés au printemps ;

» 3^o Les « hommes à la disposition » de ces mêmes classes, qui auraient été ajournés à l'automne de 1889, seront convoqués en même temps que les réservistes non exercés.

» Enfin, les dispensés de l'article 17, appelés le 5 novembre courant pour deux mois, seront renvoyés dans leurs foyers le samedi 29 décembre prochain. »

Conférence publique et gratuite de M. Bouchard

Le dimanche 2 décembre, à 2 heures après midi, salle du Théâtre, M. Bouchard, délégué départemental du service antiphyloxérique, fera une conférence publique et gratuite sur la nécessité des engrais chimiques dans la culture de la vigne et leur rôle économique.

Nous apprenons avec plaisir qu'un de nos jeunes compatriotes, M. Léon Sorel, vient de passer, avec succès, devant la Faculté de Rennes, sa première partie de baccalauréat ès-lettres.

Nos bien sincères félicitations au jeune bachelier et à sa famille.

Théâtre de Saumur

TOURNÉE FRÉDÉRIC ACHARD. — *Les Surprises du divorce.*

C'est jeudi prochain 29 novembre qu'aura lieu la représentation de la tournée Achard.

Nous sommes à même de donner dès aujourd'hui les noms des principaux artistes qui vont interpréter sur notre scène *Les Surprises du divorce*, de MM. Bisson et Mars, le succès sans précédent du théâtre du Vaudeville.

M. Frédéric Achard n'a pas besoin d'être présenté à notre public, qui l'accueille chaque année avec une nouvelle faveur ; il remplira le rôle de Henri Duval, le gendre, et nous aurons grand plaisir à le revoir.

M^{me} Toudouze, que tout Paris a admiré dans *M^{lle} Crénom*, remplira le rôle désopilant de M^{me} Bonivard.

M^{lle} H. Becker, l'adorable ingénue de *Martyre* et de *Francillon*, remplira le rôle de Gabrielle.

Le rôle de Champeaux sera tenu par M. Ch. Pascal, du Gymnase, qui a obtenu un très vif succès l'année dernière dans « *Constantin* », de l'*Affaire Clémenceau*.

Enfin, M. Alfred Worms, de l'Ambigu, qui s'est fait remarquer bien des fois depuis dix ans, remplira le rôle de Bourgaueuf, dans lequel nous serons heureux d'applaudir cette vieille connaissance et cet artiste de talent.

Ces noms d'élite suffiraient à l'attrait du spectacle qui nous est promis ; ajoutons que M. F. Achard a apporté à cette œuvre nouvelle les soins de détails et d'ensemble auxquels il nous a habitués.

Cour d'Appel d'Angers

L'AFFAIRE DES BOULANGERS

Hier, à l'audience correctionnelle, la Cour a jugé une fournée de douze boulangers qui avaient été condamnés par le tribunal à une amende pour tromperie commerciale. Ils avaient mis en vente des pains affectant une

forme déterminée et n'ayant pas le poids indiqué par cette forme.

C'est ainsi que pour des pains paraissant peser six livres par exemple, on constatait un déficit de trois cents à trois cent cinquante grammes.

Première affaire. — Le sieur Bardio, boulanger, rue Saint-Nicolas, avait été condamné à 50 fr. d'amende. Il a fait appel. La Cour, tenant compte de ses antécédents, qui relatent trois condamnations pour tromperies analogues, maintient l'amende de 50 fr., ajoute quarante-huit heures de prison et ordonne en outre que l'arrêt sera affiché à la porte de la mairie d'Angers et du domicile du condamné, et qu'il sera inséré, par extrait, dans les journaux : le *Ralliement*, le *Patriote* et le *Maine-et-Loire*.

Deuxième et troisième affaires. — Les sieurs Birot et Brondy, boulangers à Angers, ont aussi interjeté appel du jugement du tribunal qui les a condamnés à 25 fr. d'amende chacun.

La Cour élève l'amende à 50 fr. pour chacun d'eux et ordonne, en outre, l'affichage de l'arrêt à la porte de la mairie et à la porte des condamnés, et ordonne encore pour chacun d'eux l'insertion de chaque arrêt dans le *Ralliement*, le *Patriote* et le *Maine-et-Loire*.

Les autres affaires ont été renvoyées à l'audience suivante. (Ralliement.)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Le Chevalier Jean. — Les répétitions pour cet opéra-comique se continuent avec entrain. dit le *Ralliement* ; les choristes, au nombre de 40, semblent avoir pris à cœur la bonne exécution de la partie qui leur est confiée et tout permet d'espérer une belle et brillante représentation jeudi 29, jour fixé, nous assure-t-on, pour la première.

Le chœur, *Honneur à l'empereur*, méritera, croyons-nous, de vifs applaudissements.

LA FLÈCHE. — Un nommé Taferi avait parié dans un café qu'il boirait bien un litre d'eau-de-vie sans désemparer.

Il a, en effet, gagné son pari, mais il est mort le lendemain d'une congestion.

SUICIDE PENDANT UNE NOCE

On écrit de Neuillé-Pont-Pierre au *Journal d'Indre-et-Loire* qu'un nommé Sauvet, cultivateur à Neuilly-le-Roy, s'est suicidé mardi, vers midi, dans le jardin de M. Barillet, maître d'hôtel.

M. Sauvet était à la noce de sa belle-sœur depuis la veille, lorsque, mardi, il s'est absenté pendant le déjeuner. Sa femme, inquiète de ne pas le voir revenir, sortit pour savoir où était son mari.

Aux cris poussés par un enfant, la pauvre femme courut vite à l'endroit d'où partaient les cris. Elle aperçut son mari qui venait de se couper la gorge avec une serpe. Bientôt, tous les invités de la noce s'empressèrent de lui donner des soins pour le rappeler à la vie : peines inutiles, la mort avait été presque instantanée. Que l'on juge du désespoir de toute la famille.

On attribue la funeste détermination prise par M. Sauvet à la perte d'une récolte en blé livrée à une personne qui venait d'être déclarée en faillite.

EXPLOITATION DE LA FAIM

Toujours l'honnêteté républicaine.

On lit dans le *Publicateur de la Vendée* :

« Le sieur Caiveau, ordonnateur du Bureau de bienfaisance de Saint-Jean-de-Monts, refusait, le 6 novembre, des secours à un père de famille pauvre comme Job, parce que ce malheureux n'avait pas voté pour lui. Trois jours plus tard, même refus à un autre ouvrier, parce qu'il envoyait son fils chez les frères. »

Naturellement, l'administration supérieure n'a pas répondu aux plaintes qui lui ont été adressées.

Spéculer sur la misère des ouvriers pour gagner quelques voix, ou laïciser quelques éducations, les républicains en sont réduits à cela pour conserver encore quelque temps le pouvoir. C'est le commencement de la fin. A bientôt le coup de balai qui remettra le sieur Caiveau et consorts à leur place.

RENNES. — On annonce l'arrestation à Rennes d'un affilié de la bande Catusse.

C'est un nommé Paul Roche, connu sous le nom de Gabriel, âgé de 51 ans, originaire de la Haute-Garonne.

Il a été condamné plusieurs fois déjà pour vol.

On aurait trouvé sur lui des pièces d'or tachées de sang et, en outre, dans son calepin, le nom d'une commune où un boucher a été récemment assassiné.

Théâtre de Saumur.

Dimanche 25 novembre 1888, à 4 heures 1/2 très précise, *Matinée Musicale* donnée par l'*Harmonie Saumuroise*, à MM. les Membres fondateurs et souscripteurs, sous la direction de M. GOUBEAULT, chef de musique de l'*Harmonie*, avec le concours d'Amateurs de la ville.

PREMIÈRE PARTIE

1. *Poète et Paysan* (ouverture), par l'HARMONIE SAUMUROISE (Suppé).

2. *La Vie*, monologue, par M. ROGER (Grenet-Dancourt).

3. *Faust*, grande fantaisie pour orchestre (Gounod).

4. *Fantaisie Ballet* pour violon, par M. GOUBEAULT (de Bériot).

5. *Reignons bras-dessus, bras-dessous*, chansonnette, par M. Calvel (Planquette).

DEUXIÈME PARTIE

6. *A Grand air d'Attila*, par l'HARMONIE SAUMUROISE (Verdi). — *B Une Soirée près du Lac*, pour hautbois, par l'HARMONIE SAUMUROISE (Leroux).

7. 9^o *Quintette* pour clarinette, violon, alto, violoncelle (Mozart).

8. *Souvenir d'Ostende*, pour trombone et piano (Bouillon).

9. *Musique au bord de la mer*, poésie musicale, par M. ROGER (X).

10. *La Noce du Village*, chœur à quatre voix.

11. *En Province*, scène comique par M. Calvel (Cressonnois).

12. *Carmen*, fantaisie pour orchestre (Bizet).

On peut souscrire dès aujourd'hui chez M^{me} Courant.

Le prix de la souscription est fixé à 8 francs pour deux Concerts au Théâtre.

Le président, CARICHOU.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 novembre.

On semble craindre une liquidation un peu difficile et beaucoup de spéculateurs diminuent leurs engagements. Il en résulte un recul du 3 0/0 à 83.07 et du 4 1/2 0/0 à 104.17.

Le Crédit Foncier fait preuve de fermeté à 1,366. Les obligations foncières 1885 sont maintenant entièrement libérées. L'effet des tirages et des prêts journaliers ne se trouvera plus contrebalancé par celui des nouveaux versements, de sorte que la circulation va décroître graduellement.

La Société Générale se tient à 473.75. Les bénéfices d'octobre (frais généraux déduits) s'élèvent à 312,883 fr.

La Banque d'Escompte n'est pas touchée par les réalisations qui se produisent aujourd'hui, c'est un signe que la spéculation compte sur une hausse prochaine.

L'action de Panama a réagi à 256. Plus nous approchons du tirage du 15 décembre, plus sont nombreuses les demandes d'obligations à lots. Il faut d'ailleurs, se rappeler qu'elles jouissent d'une garantie qui les met à l'abri de tout aléa.

L'obligation Porto-Rico est tenue à 297. Elle rapporte plus de 5 0/0 et les tirages d'amortissement dont le premier aura lieu le 1^{er} décembre assurent aux numéros favorisés par le sort une prime de remboursement de plus de 200 fr.

La Foncière-Vie, au moyen d'une combinaison nouvelle n'exigeant qu'une augmentation insignifiante, garantit à ses assurés un capital payable à leur décès, à quelque époque qu'il arrive, ou de leur vivant s'ils atteignent l'âge de 75 ans.

C'est par l'étude constante de la marche de chaque exploitation que l'on peut se rendre compte de l'avenir réel des entreprises minières qui occupent si vivement le marché. De là l'importance des comptes-rendus de quinzaine publiés par la Banque de l'Ouest.

Nos chemins de fer sont fermes.

Dernières Nouvelles

La France reproduit les prétendus bruits d'une prochaine crise ministérielle et la constitution d'un ministère opportuniste.

La Chambre serait dissoute et les nouvelles élections auraient lieu sous une administration à poigne.

Ce journal ajoute : « Nous n'avions pas voulu nous faire l'écho de ces bruits qui nous paraissent invraisemblables. Un article de la *République française* de la matinée semble le confirmer. »

Francis VÉLCKER

Peintre-Photographe de MM. les Officiers de Cavalerie
SAUMUR

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à propos des étrennes il pourra faire, au moyen d'un procédé nouveau, à toute personne qui le désirera,

UN PORTRAIT

MESURANT 40 SUR 50 CENT. TOUT ENCADRÉ

Au prix de 30 francs

Cartes visite depuis 10 fr. la douzaine, miniatures, peintures à l'huile sur toile de toutes dimensions.

Reproduction de gravures et anciennes photographies.

Portraits au charbon inaltérable.

Fonds aristotypes. — Pose instantanée. Ressemblance garantie.

HERNIES

Guérison radicale par le bandage électromédical MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 46, rue de l'Arbre-Sec. M. MARIE jeune fera lui-même l'application de ses appareils à SAUMUR, le mardi 27 novembre, hôtel de Londres, rue d'Orléans, n° 48, de 10 heures du matin à 7 heures ; à TOURS, les 28, 29, hôtel Richelieu.

Désirant soulager tout le monde, riches et pauvres, M. MARIE fera des concessions aux ouvriers.

AVIS

CONSULTATIONS DENTAIRES A SAUMUR DU PROFESSEUR

LÉVY

(Chirurgien-dentiste de Paris)

HOTEL de LONDRES, de 10 heures

à 4 heures,

à partir du 25 novembre.

Guérison des Dents malades ou ébranlées (conservation assurée), extractions et opérations insensibles sans danger ni malaise. Nouvelles pièces dentaires sans plaques, laissant le palais libre.

ÉPICERIE CENTRALE

20 et 30, rue Saint-Jean

CHOU-CROUTE

De la maison KRUG fils

DE STRASBOURG

40 cent. le kilogr.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable *Lessive-Iris* avec les nombreux produits vendus sous le nom de *Lessive parfumée à l'iris* ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

Est le Goudron Guyot

qui a servi aux expériences faites dans sept grands hôpitaux de Paris, contre bronchites, catarrhes, asthmes, phlébites, angines granuleuses, laryngites aiguës ou chroniques, et, en général, contre les maladies des bronches, des poumons, de l'estomac et de la vessie. Un flacon du prix de 2 fr. peut servir à préparer douze litres d'eau de goudron. Une cuillerée à café suffit par verre d'eau.

Les personnes qui ne peuvent boire beaucoup ou qui voyagent remplacent facilement l'eau de goudron en prenant deux ou trois capsules Guyot, immédiatement avant chaque repas. La toux la plus opiniâtre est calmée en peu de jours.

Chaque flacon du prix de 2 fr. 50 contient 60 capsules blanches sur chacune desquelles est imprimé le nom de l'inventeur.

Le traitement des rhumes, bronchites, asthmes, catarrhes, etc., par le Goudron Guyot coûte, à peine, dix à quinze centimes par jour.

« Il suffit aux médecins de tous les pays de voir votre produit pour en apprécier tout de suite toute l'importance et les services qu'il est appelé à rendre. » (Prof. Bazin, médecin à l'Hôpital Saint-Louis.)

Refuser, comme contrefaçon, tout flacon de Goudron Guyot (liqueur ou capsules) qui ne porte pas l'adresse 19, rue Jacob, Paris.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

FAILLITE GIRARD

Les créanciers de la faillite du sieur Girard, boulanger à Distré, sont invités à se présenter dans un délai de vingt jours à partir d'aujourd'hui, en personne ou par fondé de pouvoir, à M. Bonneau, syndic définitif de ladite faillite, auquel ils devront remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances commencera le vendredi 14 décembre 1888, à 9 heures du matin, au Palais de Justice, salle des faillites.

Le Greffier, GAUTIER.

Etudes de Me HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1.

Et de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

SUR LICITATION

VASTE HOTEL

Entre cour et jardin, Sis à Saumur, rue d'Alsace, n° 12, Dépendant de la succession de M. CHARLES TROUILLARD, Sur la mise à prix de : 70,000 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu le **mardi 27 novembre 1888**, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, commis à cet effet.

POUR LES RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER :

1° A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1;

2° Et à M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

UN MOULIN A VENT

EN PARFAIT ETAT

A Champigny, commune de Souzay.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

à l'amiable,

1^{er}. La **MÉTairie de l'ANERIE**, située commune d'Allonnes, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, et contenant environ vingt-huit hectares.

2^{es}. La **MÉTairie de l'AUNAY**, située en la commune d'Allonnes et par extension commune de Neuillé, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois taillis et landes; le tout d'une contenance d'environ trente-deux hectares.

3^{es}. La **MÉTairie et MOULIN DU PETIT-MOULIN DU BELLAY**, commune d'Allonnes, comprenant bâtiments de l'usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés, d'une contenance de dix hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

ON DEMANDE A LOUER

A l'année

EN MEUBLÉ PRÉFÉRABLEMENT UNE MAISON DE CAMPAGNE

Comportant au moins quatre chambres à coucher, etc., avec jardin, dans un endroit élevé, bien sec, avec vue sur la Loire, entre Angers et Saumur.

Faire connaître, par lettre affranchie, les conditions et l'étendue de la location, à l'adresse : E. DURAND, 68, rue Blanche, Paris.

TRES VASTE MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convient pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVRE et HATTAT, place du Roi-René.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès

UN

Fonds de Marchand-Tailleur

Conditions avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE

Un Fonds de Commerce DE BOULANGERIE

Situé à Distré,

Employant de deux à trois sacs dits culasses.

S'adresser à M. L. BONNEAU, syndic, 33, rue d'Alsace, à Saumur.

A VENDRE

COUPES

DE BOIS TAILLIS

Et pieds de Chênes

Situées sur la Terre de Brézé,

Station de Brézé - Saint-Cyr en Bourg (Maine-et-Loire).

Ces Coupes sont à exploiter en 1888-1889 Ensemble: 66 hecl. 89 ares 86 cent.

Les Bois des Bas sont à la distance de deux kilomètres du canal de la Dive.

Les Bois des Hauts et des Bas sont à la distance de quatre kilomètres de la station de Brézé (ligne de Poitiers à Saumur), et à douze kilomètres de la ville de Saumur.

Vente des Coupes de 1888

Trente-six hectares cinquante-cinq ares soixante-sept centiares, contenant 519 anciens, 373 modernes, 309 cadets, 222 balivettes.

Vente des Coupes de 1889

Trente hectares trente-quatre ares dix-neuf centiares, contenant 314 anciens, 348 modernes, 453 cadets 742 balivettes.

Totaux: Soixante-six hectares quatre-vingt-neuf ares quatre-vingt-six centiares, contenant 833 anciens, 721 modernes, 762 cadets, 964 balivettes.

L'acquéreur aura la faculté de faire du charbon sur les emplacements désignés; il pourra également écorcer.

On pourra, au gré de l'acquéreur, ne traiter que pour les Coupes comprises dans l'Exercice 1888-89.

S'adresser, pour les renseignements, à M. BROUDRY, régisseur de la Terre de Brézé.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur PILLET-BERSOULLÉ, SUCC^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'Ecole de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location. Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE

TROIS FURETS DRESSÉS A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

A VIS

M. DUMONT, négociant à Moulherne, offre à livrer, d'ici quinze jours, du cidre pur pommes très bonne qualité à 30 fr. la barrique, rendu gare de Linières-Bouton.

M. Dumont fera une diminution de 2 fr. par barrique aux personnes qui fourniront des fûts rendus franco à Linières-Bouton.

Pour le goûter, s'adresser chez M. MARTINEAU, place de l'Hôtel-de-Ville, Saumur.

UN MÉNAGE, muni de bons certificats, demande une place, le mari comme garde, régisseur, etc., la femme pour cuisine, ménage et basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un APPRENTI A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, Saumur.

ON DEMANDE DES OUVRIÈRES TRÈS CAPABLES

En ROBES et MANTEAUX

Et une APPRENTIE

Rue Dacier, 38, au deuxième.

M^{me} MARTIN donne des Leçons d'anglais et de français, rue du Portail-Louis, 54.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. Depuis 30 fr. et 40 fr., selon département, garanti pur jus.

Couronnes Funéraires en tous Genres
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL
ANCIENNE MAISON COPIT
COCHET-CHAILLOUX
Successeur
20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR
Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.
ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES
Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

EPICERIE PARISIENNE
M^{on} IMBERT et Fils
33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.
Bougie du Soleil, le paquet de 500 gr... » 70
— à trous... » 90
— de l'Etoile... » 120
Huile Colza épurée, le 1/2 kilog... » 35
Café grillé, première qualité, le 1/2 kilog... » 230
Sucre 1^{er} choix, le kilog... » 105

VENTE ET LOCATION DE PIANOS
HENRI EICHE
Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.
M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CACAO PUR Soluble
VAN HOUTEN
remplaçant avantageusement
TOUS LES CHOCOLATS
Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40
Méfiez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.
Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.
Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 NOVEMBRE.

Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.
3 %	83 15	83 10	Est	785	790	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	522 20	525
3 % amortissable	85 90	85 75	Paris-Lyon-Méditerranée	1203 75	1201 25	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	530	530	Est	402	399
3 % (nouveau)			Midi	1180	1180	— 1865, 4 %	521	523 75	Midi	401	403
4 1/2 % (nouveau)	104 25	104 15	Nord	1617 50	1617 50	— 1869, 3 %	403	406 25	Nord	400	409 75
Obligations du Trésor	508	510	Orléans	1330	1333 75	— 1871, 3 %	400	402	Orléans	406 50	406
Banque de France	3930	3935	Ouest	905	905	— 1875, 4 %	514	514 50	Ouest	401 75	402
Société Générale	475	475	Compagnie parisienne du Gaz	1408	1408 75	— 1876, 4 %	514 50	515 75	Paris-Lyon-Méditerranée	400	396
Comptoir d'escompte	1050	1050	Canal de Suez	2237 50	2232 50	Bons de liquid. Ville de Paris	517	521 50	Paris-Bourbonnais	398 50	399 25
Crédit Lyonnais	615	615	C. gén. Transatlantique	575	577 50	Obligat. communales 1879	474	476	Canal de Suez	584	587
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1370	1367 50	Russe 5 0/0 1870	99 80	99 70	Obligat. foncières 1879 3 %	476	476	Panama 6 0/0	332 50	330
Crédit mobilier	442 50	437 50				Obligat. foncières 1: 83 3 %	389 75	390			
Canal Inter.-Panama	265	256 25									